

LES CAISSES DE RÉSISTANCE...

Dialogue (1)

Pierre. Dis-moi, Jacques, crois-tu que la pièce d'un franc que tu donnes chaque mois, pour la caisse de résistance de notre métier, ne serait pas plus avantageusement placée à la caisse d'épargne?

Jacques. Certainement, mon ami, à première vue il paraît que ce qui est déposé à la caisse d'épargne profite plus que l'argent versé dans une caisse de résistance; mais si l'on réfléchit sérieusement, à ce qu'est la condition de l'ouvrier et au but que se proposent les caisses de résistance, on s'aperçoit bien vite que ces dernières ont une utilité bien supérieure aux caisses d'épargne.

Pierre. Cependant, ce que tu déposes à la caisse d'épargne t'appartient complètement, tu peux le retirer à chaque instant, et, à la fin de l'année, tu reçois, en intérêts, une certaine somme variable suivant le montant de tes dépôts tandis que ce que tu déposes à la caisse de résistance appartient à la société, et il se peut que jamais tu ne sois dans l'obligation d'avoir recours aux subsides payés en cas de chômage, de maladie, etc..., de sorte que tu ne retirerais ainsi aucun bénéfice de tes versements.

Jacques. Ce sont là des raisons qui sont malheureusement encore adoptées par un grand nombre d'ouvriers, qui croient ainsi défendre leurs intérêts; mais rien n'est aussi illusoire, au point de vue de l'amélioration du sort de l'ouvrier, que ce prétendu salut par l'épargne individuelle.

Pierre. Eh bien, voyons, explique-moi donc quels sont les avantages que tu vois dans la caisse de résistance.

Jacques. D'abord, comment se fait-il que tu puisses déposer, à la fin de chaque mois, une certaine somme à la caisse d'épargne? C'est simplement parce que le salaire que tu reçois contre ton travail est supérieur au montant des dépenses nécessitées par ton entretien. Tu te souviens que, depuis que nous travaillons ici, le taux de notre salaire n'a pas toujours été le même, que deux fois nous avons dû subir une baisse, et ce n'est que dernièrement que nous avons obtenu une augmentation. Tu te souviens encore que la seconde baisse que nous avons dû subir était tellement considérable, que tu avais été contraint de suspendre tes versements à la caisse d'épargne tu vois donc par là que la possibilité d'épargner dépend, en première ligne, du salaire que reçoit un ouvrier.

Pierre. J'admets tes raisons; mais notre volonté n'est pour rien dans la fixation des salaires lorsque le travail manque, les fabricants, les patrons ont toute facilité pour baisser les salaires lorsque le travail est abondant, ce sont les ouvriers qui, à leur tour, peuvent réclamer une augmentation.

Jacques. Voilà précisément où tu te trompes, en croyant que la volonté des ouvriers n'est pour rien dans la fixation des salaires. Comment se fait-il qu'en temps de crise les fabricants et les patrons aient autant de facilité de baisser les salaires qu'ils accordent à leurs ouvriers? C'est que ceux-ci, pour la plupart privés de ressources, sont contraints, pour vivre, de travailler aux conditions qu'on leur offre de sorte qu'il suffit à un fabricant, pour baisser les prix dans une profession, de menacer les ouvriers les plus pauvres de leur retirer l'ouvrage s'ils ne consentent pas à le faire à un prix réduit; ceux-ci, privés d'autres ressources, doivent nécessairement céder, et, à leur tour, ceux des ouvriers qui auraient d'abord facilement pu résister doivent subir aussi la baisse des prix, sous peine de ne plus être occupés; c'est ainsi que le sort des ouvriers privilégiés qui méprisent malheureusement trop souvent les moins favorisés qu'eux, se trouve, en fin de compte, solidaire de celui de ces derniers.

Pierre. Je conviens que c'est ainsi que la plupart du temps la baisse des salaires a lieu, mais je ne vois pas encore comment les ouvriers pourraient intervenir efficacement pour l'empêcher.

(1) Extrait de l'*Almanach du Peuple pour 1871*.

Jacques. Je vais te le démontrer, mon ami. Un fabricant se présente chez un février horloger et lui offre du travail (2); les prix ne conviennent pas à l'ouvrier, mais il a une nombreuse famille qui souffre; il se dit: «*Mieux vaut cela que rien, je travaillerai une heure de plus par jour, et mon budget sera toujours, le même*». Mais, au lieu d'être ainsi isolé et délaissé de tous, supposons que cet ouvrier appartienne à une société de résistance; lorsque le fabricant se présente chez lui, l'ouvrier a une autre alternative que le plus complet dénuement s'il n'accepte pas les conditions qui lui sont offertes; il sait que s'il manque de travail, pour en avoir refusé à des prix réduits, il recevra chaque jour, de la part de sa société, un subside équivalent aux dépenses journalières de sa famille, et que tous ses co-associés refuseront, comme lui, des conditions jugées onéreuses pour les ouvriers.

Pierre. Je commence à comprendre que les ouvriers, en se concertant et en se soutenant mutuellement, peuvent exercer une influence sur la fixation des salaires mais il me semble que, dans ces associations, les bons, ouvriers doivent être souvent dupes des fainéants qui n'aiment pas le travail, de sorte que je préférerais encore la caisse d'épargne; car, au moyen de l'épargne, celui qui en a réellement la volonté peut aussi se procurer quelques ressources pour les mauvais jours, de manière à n'être pas complètement à la merci des événements ce qui offrirait jusqu'à un certain point les mêmes avantages que la caisse de résistance, sans en avoir les inconvénients.

Jacques. Tu es dans l'erreur, comme je te l'ai déjà dit. En temps de crise, ceux que tu appelles les bons ouvriers finissent toujours par souffrir autant que les imprévoyants; les exemples de ce que j'avance sont nombreux, je t'en rappellerai seulement un. Dans l'atelier de Monsieur H. travaillaient deux jeunes gens peu prévoyants; lorsque la crise éclata, ils furent les premiers à proposer au patron de travailler à prix réduits; les autres durent nécessairement céder aussi. Tu en conclus probablement à l'impossibilité de rien faire de sérieux avec des hommes pareils; c'est ce que nous allons examiner. Tu ne peux certainement pas contraindre deux jeunes gens à faire des économies et à les placer à la caisse d'épargne de sorte que, où la volonté n'est pas, il n'y a rien à faire par ce moyen. Avec le système des caisses de résistance, nous nous trouvons en présence de deux alternatives ou bien nos deux ouvriers consentent à en faire partie, ou ils s'y refusent. Dans le premier cas, ils paient leurs cotisations et ont, par conséquent, droit à tous les subsides donc, tout est pour le mieux. Dans le second cas, il est de l'intérêt de la société et des membres qui en font partie de soutenir ces faux-frères en temps de crise.

Tu te révoltes contre cette idée? Je comprends comme toi que c'est indigne, de la part de ces deux ouvriers, de recevoir des subsides sans avoir contribué à former le fonds commun; des hommes pareils méritent la réprobation et non l'appui. Mais l'intérêt de tous exige que la société de résistance n'abandonne pas les deux individus en question, qu'au contraire elle leur donne gratuitement des subsides, afin qu'ils ne soient pas contraints par la misère à accepter des conditions de travail funestes à tous. Et il faudrait, crois-moi, que ces ouvriers imprévoyants fussent bien endurcis ou bien stupides, pour ne pas sentir, après avoir reçu l'aumône de la caisse de résistance, que leur devoir est d'y adhérer aussi pour supporter leur part des charges qu'elle impose à ses membres pour le bien de tous.

Voilà comment la caisse de résistance, en s'occupant de sauvegarder les intérêts généraux d'une profession, est supérieure à la caisse d'épargne.

Pierre. Il est vrai que, par ce moyen, les ouvriers arriveraient à mieux défendre leurs intérêts, mais il faudrait pour cela que chacun entrât dans la société de résistance de son métier.

Jacques. Il n'est nullement besoin que tous adhèrent en commençant, il suffit que quelques-uns prennent l'initiative. Le reste finira toujours par comprendre qu'il ne s'agit plus ici du dévouement généreux de quelques-uns, mais de la sauvegarde des intérêts de tous, par le concours de chacun.

Pierre. Ecoute, ami Jacques, je n'avais jamais sérieusement réfléchi à ces choses, je vois maintenant que tu as raison, aussi tu me feras le plaisir de me présenter comme adhérent à la première assemblée de la société de notre métier.

Adhémar SCHWITZGUÉBEL.

(2) Dans ce temps-là, la plupart des ouvriers horlogers travaillaient chez eux, et non dans un atelier ou une manufacture.
(Note de James GUILLAUME).